AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B20DAFBG-BF Reçu le 16/04/2025 Publié le 16/04/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire, Séance du : 10 avril 2025 L'an Deux Mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Madame et Messieurs VIGNEAU Céline, ALBASI Maxime et PICCOLI Jacques.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François, Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques, Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc, Monsieur LABROUE Cédric procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques, Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline, Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie

Conseillers en exercice: 50

Présents (titulaires et suppléants) : 41

Pouvoir(s) : 6 Votants : 47

N°2025B21DAF: BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

En application de l'article L.5217-10-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B20DAFBG-BF Reçu le 16/04/2025 Publié le 16/04/2025

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle que l'Assemblée vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 pour le Budget Général de Fumel Vallée du Lot.

L'arrêté des comptes fait apparaître le résultat suivant :

	CC FVL
(1) Un solde d'exécution de la section d'Investissement de	- 155 530,78€
(2) Un résultat de la section de Fonctionnement de	+ 3 879 123,06 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

	<u>CC FVL</u>
En dépenses pour un montant de	827 937,50€
En recettes pour un montant de	183 873,00 €
(3) Total	- 644 064,50 €

	<u>CC FVL</u>
RÉSULTATS CUMULÉS =	+ 3 079 527,78€

Elle rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Madame la Vice-présidente propose au Conseil Communautaire d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, d'une part, en réserve afin de couvrir au minimum le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, et, d'autre part, en report de fonctionnement.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

1°) - Décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2024 de la Communauté de Communes :

. Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 799 595,28 €
. Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté : 155 530,78 €
. Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 3 079 527,78 €

2°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B20DAFBG-BF Reçu le 16/04/2025 Publié le 16/04/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 10 avril 2025

La Secrétaire de séance,



Le Président,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 16 avril 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 16 avril 2025
